

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date 17 septembre 2026, s'est réuni le 24 septembre 2026, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Jean - Philippe PERIES - Catherine CHAIZE - Alain TOUREAU
ARZON	: Olivier DENFER
BADEN	: Christophe BEDARD - Elise FERRY
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Philippe SIMON - Michèle MAINGUY - Marie LE BOTERFF
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Christophe TATTEVIN (départ 19h20)
ILE D'ARZ	: Hervé LE BOURDIEC
LARMOR-BADEN	: Claire BRABEC
LA TRINITE-SURZUR	: Sandrine CADORET
LE BONO	: François VAILLANT - Clara BOSZNAY
LE TOUR-DU-PARC	: Isabelle LOUIS
LOCMARIA-GD CHAMP	: Lionel ULVOA
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Benoît LALYS - Anne-Charlotte DE KERMENGUY- Jocelin KIZIBOUKOU
PLOEREN	: Pascal LE BOUEDEC - Christine LE GOUËF - Jean-Louis BERTHOU
PLOUGOUMELLEN	: Stéphanie GUILLEMOT - Antoine MERLET
SAINT-ARMEL	: Philippe TREMOUREUX
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Yannick CADIOU
ST GILDAS DE RHUYS	: Frédéric PINEL
SAINT-NOLFF	: Karine ALBANHAC - Gwendal LE DERRIEN
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN - DARRAS - Vincent CHARLIN - Maryse BURBAN
SENE	: Clément LE FRANC - Françoise MERCIER - Rémi VIDOR - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Ludovic SAMSON - Marie-Andrée LUHERNE
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Isabelle MARROI
TREDION	: Jean-Michel CHOQUET
TREFFLEAN	: Gwenaël LE FLOCH - Nadine MIGNOT
VANNES	: David ROBO - Virginie TALMON - Fabien LE GUERNEVÉ - Hortense DOUMIC - LE PAPE - Hortense DES POMMARE - Michel GILLET - Karine SCHMID - Olivier LE BRUN - Monique JEAN - Maxime HUGUE - Chrystel DELATTRE - Vincent GICQUEL - Sanaa TOULI - BENABDALLAH - Roland LUC - Isabelle GOURTAY - Fabrice AMEDEO - Catherine LATOUR - Patrice KERMORVANT - Léa BARREAUD - Audrey ESSOLA - Michel LECLERC - Franck POIRIER - Charles DE WILLIENCOURT - Valentin LEGROS

Ont donné pouvoir :

GRAND-CHAMP	: Julian EVENO a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LE HEZO	: Philippe GAIN a donné pouvoir à Sandrine CADORET
SURZUR	: Eric MAHE a donné pouvoir à Michèle LE CLERC
THEIX-NOYALO	: Siegfried MENAHEZE a donné pouvoir à Vincent CHARLIN
THEIX-NOYALO	: Michel BERTHE a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Julien BONAMY a donné pouvoir à Roland LUC
VANNES	: Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE (jusqu'à son arrivée)

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le Mise en ligne le 01/10/2026

ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL10BIS-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP : Christine ROYER
SAINT-AVE : Tugdual GOALLO

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical stroke with a loop at the top and a horizontal stroke crossing it, followed by a large, sweeping loop.

-10-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

COMMUNICATION DES RAPPORTS ANNUELS 2025 DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC ET DES BILANS D'ACTIVITE 2025 DES REGIES AUTONOMES

Conformément à l'article L.3131-5 du Code de la commande publique, les délégataires de service public doivent produire, chaque année à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des services.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Ces délégations sont les suivantes :

- Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'Aéroport Vannes Golfe du Morbihan ;
- Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des pépinières d'entreprises Le Prisme et Créalis ;
- Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du crématorium de PLESCOP ;
- Délégation de service public pour l'établissement d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit ;
- Délégation de service public pour la gestion, l'exploitation et la maintenance du réseau câblé de télévision de Saint-Avé ;
- Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du golf public de Baden ;
- Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique Aquagolfe de Surzur ;
- Délégations de service public des Transports Publics Urbains de Voyageurs ;
- Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation d'Ostréapolis.

Conformément à l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, les régies dotées de l'autonomie financière, doivent produire, chaque année, un bilan d'activité.

Ces régies autonomes sont les suivantes :

- Rapport annuel 2025 de l'Echonova - REMA
- Rapport annuel 2025 de 47° Nautik - RENVA

Ces rapports sont communiqués aux élus communautaires et mis à la disposition du public, conformément aux dispositions des articles L.1411-13 et L.1411-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les rapports annuels sont joints en annexe à la présente délibération.

Ces rapports annuels 2025 ont été examinés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération du 18 septembre 2026.

Il vous est proposé :

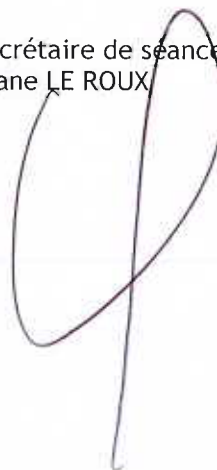
- de prendre acte de la communication des rapports annuels 2025 des délégations de service public listées ci-dessus ;
- de prendre acte de la communication des rapports annuels 2025 des régies autonomes listées ci-dessus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE

Monsieur le Président,
David ROBO

A stylized signature in dark ink, consisting of a vertical line intersected by a horizontal line, with a loop at the bottom.

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

A stylized signature in dark ink, featuring a large loop at the top and a vertical line extending downwards.